

LSAP



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 18 janvier 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Différents articles de presse ont récemment relaté que la commission jeune du Conseil National des Femmes du Luxembourg, appelée « Voix de jeunes femmes », est d'avis que le programme officiel des livres dans les lycées témoigne de violences sexuelles et sexistes envers les femmes. Ce groupe se compose d'élèves fréquentant différents lycées au Luxembourg et s'engage au niveau de l'égalité des chances. Il estime qu'une banalisation des violences sexuelles est ainsi affichée.

L'accord de coalition prévoit que « l'éducation à l'égalité des genres sera intégrée dans l'ensemble des différents ordres d'enseignement et de formation afin de toucher tous les acteurs concernés ».

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et à Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

- Avez-vous pu prendre connaissance des faits invoqués par ces jeunes élèves ? Dans l'affirmative, quelle en est votre lecture et position ?
- Quel rôle revient à la commission nationale des programmes ? S'agissant d'une question d'éducation, ne devrait-elle pas être sensible à ce genre de violences affichées envers les femmes ?
- Les enseignants sont-ils tenus à soulever de manière systématique et critique les aspects sexistes et discriminants présents dans la littérature classique ?
- Suite à ces réactions, est-il prévu d'intervenir dans le cadre de l'année scolaire en cours ?
- Quelles mesures entendez-vous prendre concrètement dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coalition ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'DL'.

Dan Biancalana  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 11 février 2019

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

**Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
et de la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes à la question parlementaire  
N° 221 de Monsieur le Député Dan Biancalana**

Concernant les réflexions soulevées par les membres de la commission jeune du Conseil National des Femmes du Luxembourg, appelée « Voix de jeunes femmes », le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes estime que toute lecture d'œuvres classiques doit être accompagnée d'une contextualisation. Loin de censurer, ni de juger des réalités historiques, il s'agit d'analyser en classe quels éléments ont pu nourrir les réflexions d'un auteur. Favoriser un regard éclairé sur l'égalité entre les sexes ne saurait aboutir à flatter arbitrairement des textes d'écrivaines ou à ignorer, voire nier l'existence même d'œuvres littéraires écrites par des auteurs masculins à une époque donnée.

De manière générale, le programme gouvernemental pour les années 2018-2023 met en exergue la volonté du Gouvernement à œuvrer pour l'égalité des genres ainsi qu'à prévenir les comportements sexistes. L'objectif clairement affiché est d'intégrer et de soutenir l'éducation à l'égalité des genres que ce soit au niveau de l'enseignement fondamental, des lycées ou de l'éducation non-formelle, notamment dans les maisons relais et les maisons des jeunes.

Pour ce faire, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes collaboreront étroitement pour élaborer des programmes de sensibilisation. Il s'agit de veiller à ce que les enfants prennent conscience de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons dans leurs établissements scolaires, et par extension entre les femmes et les hommes dans la société dans son ensemble. Cette politique menée de concert avec les enseignants et les parents a pour objectif de surmonter les stéréotypes et de prévenir les comportements de violence ainsi que toute forme de discrimination.

Les établissements concernés seront ainsi invités à proposer un cadre qui favorise le développement de chaque enfant indépendamment de son genre, et à intégrer les réflexions d'égalité dans les contenus d'enseignement. Le respect mutuel et le refus de stéréotypes permettent de dépasser les clichés qui peuvent encore exister sur les métiers considérés comme « typiquement féminins » ou « typiquement masculins ». Cela contribuera à vaincre les réticences lors de choix d'orientation professionnels.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse